

**Consultation électronique de**  
**l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes**  
**du 23 octobre 2020**

*Extrait des délibérations*

**Délibération relative à la vente d'un terrain situé sur la Zone d'Activités d'Orcel**  
**à Corcelles-en-Beaujolais à la SOCIETE DU TOURVEON**

La SOCIETE DU TOURVEON, représentée par sa gérante Valérie JACQUEMET, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, se porte acquéreur d'un lot d'environ 1.51 hectares situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE numéro 476, moyennant le prix de vente de 40 € HT/m<sup>2</sup>.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- ⇒ pour céder à la société SOCIETE DU TOURVEON, gérée par Mme Valérie JACQUEMET ou toute personne physique ou morale qui se substituera, un lot d'environ 1.51 hectares situé sur le lotissement d'activités d'Orcel à CORCELLES EN BEAUJOLAIS, cadastré section AE numéro 476, moyennant le prix de vente de 40 € HT/m<sup>2</sup> ;
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

**Quorum : 60**

**Votants : 97**

**Voix pour : 96**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 1**

---

Extrait certifié conforme

le 28 octobre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND



**ZONE D'ACTIVITES D'ORCEL A  
CORCELLES EN BEAUJOLAIS**

